

# LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR DES

DEUX CENTS

Vol. I MONTREAL, SAMEDI, 15 FEVRIER 1896 No. 17

## M. JOEL LEDUC

Devant ce nom qui nous remet en mémoire toute la loyauté en même que la ténacité de l'homme d'affaires, le dévouement et la clairvoyance de l'homme public ; devant cette figure dont le cachet d'incontestable intégrité et de vivante intelligence forçait tous les fronts à s'incliner avec respect, conscient de notre impuissance à peindre fidèlement celui que nous honorions pour sa probité et son talent, et que nous estimions à plus d'un titre, nous laisserions tomber de notre main la plume que la recon naissance et l'admiration y ont placée, si nous n'avions compris que les actes de cet homme de bien parleront d'eux-mêmes, et si nous ne nous étions rappelé cette pensée pleine de vérité :

" On dit toujours bien ce qui vient du cœur."

M. Joël Leduc, comme la plupart de ceux qui aujourd'hui ont par leurs mérites et leurs talents atteint les degrés les plus élevés de notre échelle sociale, vit le jour sous un toit où la fortune et même l'aisance avaient refusé de s'établir : Il naquit à St-Grégoire dans le comté de Nicolet, en l'année 1824.

C'est au collège de Nicolet qu'il reçut son instruction.

Après avoir laissé cette maison d'éducation, il fit son apparition dans le monde des affaires, où il devait se distinguer par ses qualités de financier, et se créer, grâce à son assiduité au travail et sa fidélité scrupuleuse à son devoir, une aisance honnête.—ce mot est à sa place, s'il le fut jamais.

Mais cette aisance, son crédit d'homme probe et son habilité ont su la transformer en une fortune qu'on aurait pu lui envier, sa main n'eut-elle pas été si charitable.

C'est dans notre métropole que M. Joël Leduc s'était établi en 1848, et avait commencé à faire le commerce des biscuits, pour former plus tard une société de marchands de bois, avec M. Louis Tourville, qui a voulu être plus que son associé, et est demeuré son ami de cœur.

Les opérations commerciales de cette société s'étendaient bien loin dans la province, et avaient en outre de Montréal, comme place d'affaires principale, plusieurs sièges, tels que Pierreville, Yamaska, &c.



Notre ville avait besoin des lumières et de l'expérience d'un négociant aussi remarquable, et aussi en 1864 lui confiait-on le mandat de représenter les intérêts du quartier St-Louis, au Conseil. Le fauteuil d'échevin lui resta jusqu'en 1872. Il fut aussi nommé à plusieurs autres charges qu'il remplit avec honneur.

Il fut en 1893 élu vice-président de la "Société Immobilière."

Il a été plusieurs années durant, directeur d'une de nos bonnes banques canadiennes "La Banque d'Hochelaga."

Enfin à sa mort, il était gouverneur de l'Hôpital Notre-Dame, et gouverneur de l'Université Laval.

C'est grâce à ce dernier titre surtout qu'il nous a été permis d'apprécier le canadien patriote, et le catholique actif et convaincu autant que généreux et dévoué, qui sait consacrer au soutien des institutions nécessaires au bien-être de ses frères, un peu de son temps et beaucoup des dons que la fortune lui a départis.

C'est à sa générosité que nous sommes redevables du prix donné chaque année à l'étudiant en droit le plus assidu. C'est aussi à son grand cœur que nous devons rendre hommage du don de \$5,000.00 qui permettra à la Faculté de Droit de l'Université Laval d'effectuer la création de deux nouvelles chaires : Une chaire d'Histoire du Droit, et une chaire de Droit International.

Aussi en assistant en grand nombre à ses funérailles les Etudiants de l'Université Laval ont-ils obéi à un sentiment de gratitude qui les honore.

Nous avons voulu de même en esquissant cette biographie faire partager à tous l'admiration que nous éprouvons pour celui qui est à nos yeux la personnification parfaite de cet homme de caractère, ferme et immuable dans le bien, et que rien ne peut ébranler, dont nous parle quelque poète ancien :

" Et si fractus illabatur orbis, Impavidum ferient ruinae."

Montréal a perdu en lui un excellent citoyen et nous un bienfaiteur que nous pleurons.

E. B.

Montréal, février, 1896.

A l'avenir toute personne, annonceur ou abonné, devra s'adresser à M. F. H. Forbes, et exiger des reçus portant sa signature.

Boîte 2187, B. P.

## Bulletin Universitaire

### RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

A une assemblée des étudiants de la faculté de droit de l'Université Laval, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées :

1<sup>o</sup> Proposé par M. J. H. Dampousse et secondé par MM. A. Germain et E. Desrochers, que les étudiants de la faculté de droit de l'Université Laval, à Montréal, ont appris avec une profonde douleur la mort de Madame George Landry, mère de leur estimé confrère M. Jos. Landry, arrivé à St-Cathbert le 8 février courant.

2<sup>o</sup> Proposé par M. Jos. Kelly et secondé par MM. J. Daniel et R. Rocher, que les étudiants de la faculté de droit s'associent de tout cœur au malheur qui frappa leur confrère et désirent lui exprimer leurs plus sincères condoléances.

3<sup>o</sup> Proposé par M. Ad. Millette et secondé par MM. A. Lapalme et E. Meunier, que les résolutions ci-dessus soient transmises au secrétaire des étudiants, A. Germain, pour être envoyées à la famille Landry et à la presse.

J. ARTHUR ALBAN GERMAIN, Secrétaire E.E.D.

Montréal, 11 février 1896.

\* \* \*

On nous prie d'annoncer que durant le carême, cette année, un prédicateur dominicain occupera la chaire de Notre-Dame. Ses sermons, en France, étaient suivis surtout par les étudiants. Espérons que cette année, les étudiants de Montréal se feront un devoir d'aller entendre cet orateur distingué.

\* \* \*

Dimanche dernier, à 8.30 hrs p.m., Sa Grandeur Mgr Fabre recevait dans les salons de l'Université, les directeurs, les professeurs et les étudiants. L'orchestre des étudiants en droit sous l'habile direction de M. Yvon Lamontagne, semait agréablement la note gaie dans ce tableau sérieux où les togas et les habits noirs se couchaient fraternellement, c'est-à-dire que les étudiants de toutes les facultés de Laval étaient heureux de se retrouver ensemble à une même fête.

### Le "Monde Illustré" de cette semaine.

Le Monde Illustré de cette semaine nous présente encore une foule d'illustrations de choix.

Le tableau de genre, en première page, les vues de Constantinople et de la défaite des Anglais au Transval, les multiples vignettes qui parsèment le texte, les portraits d'actualité: l'hon. Murray, MM. M. Floquet et Verlaino, le cardinal Meignan, les croquis "Sport de la mode," tout cela est intéressant à ravir. Il y a encore pourtant, feuilleton, chronique, nouvelles, variétés, poésie, etc.

## LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT LE SAMEDI

Rédigé en Collaboration.

## RÉDACTION

Rédacteur-en-chef :

PIERRE BRÉARD, (Médecine)

Assistants-Rédacteurs :

EDMOND BROSSARD, (Droit)

HECTOR PRILLETIER, (Médecine)

L. A. GÉRONTE, (Pharmacie)

M. TOURON, (Architecture)

## ADMINISTRATION

A. BRICHHAUME, (Droit)

GUSTAVE COMTE, (Droit)

J. A. RICHARD, (Droit)

ARTHUR FOURNIER, (Médecine)

J. H. LORANOR, (Droit)

Gérant d'Administration :

P. H. FORBES.

Bureau : - Université Laval

ABONNEMENT \$1.00 UN AN

0.75 SIX MOIS

PAYABLE D'AVANCE

Annonces tarifées par contrats spéciaux

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

Boîte 2187, B. P.,

Montréal, Canada.

MONTRÉAL, 15 FÉVRIER 1896.

## SOMMAIRE

M. Joui Leduc.

Echos des Cours de Droit Civil.

Causerie.

Québécoises et Montréalaises.

Une Suggestion.

Montréalais et Québécois.

La chose du monde la plus complexe.

Réponse à " Fox ".

La Question des Ecoles.

Bulletin Universitaire.

Maladie du Bulbe Rachidien.

La Poupée d'Angèle.

## ECHOS DES COURS

## DE DROIT CIVIL.

L'article 1543 est dans les termes suivants : *Dans les ventes de meubles le droit de résolution faute de paiement du prix ne peut être exercé qu'autant que la chose reste en la possession de l'acheteur, sans préjudice au droit de revendication du vendeur, tel que réglé au titre des Privilèges et Hypothèques.*

En droit romain les meubles pouvaient être hypothéqués. On y tenait pour règle générale que tout ce qui pouvait se vendre pouvait être aussi donné à hypothèque. "*Quod emptioem venditionem que recipit, etiam pignorationem recipere potest.*" (L. 9 § 1, D, de pignorb. et hypoth.)

En France, au contraire, c'était une vieille règle du droit coutumier que *les meubles n'ont*

*pas de suite par hypothèque* et on en donnait les trois raisons suivantes : 1<sup>o</sup> Parceque les meubles n'ont pas une subsistance permanente et stable comme les immeubles et qu'ils ne sont pas propres à recevoir en soi, par la simple convention et sans qu'ils soient actuellement occupés, le caractère d'hypothèque, et à conserver ses effets ;

2<sup>o</sup> Parceque les meubles peuvent être mis facilement dans les mains du créancier, comme un gage de sa créance, et que dès lors, il n'est pas nécessaire de recourir à leur égard à la fiction du droit qui a fait établir l'hypothèque sans tradition ;

3<sup>o</sup> Parceque si les meubles pouvaient être hypothéqués, le commerce en souffrirait considérablement, vu qu'on ne pourrait pas disposer d'une épingle, d'un grain de blé, sans que l'acheteur en pût être évincé par tous les créanciers du vendeur.

Il s'ensuit donc que le vendeur ne peut plus agir en résolution lorsque la délivrance des meubles vendus a eu lieu et que ces meubles ont été revendus sans fraude.

Le droit de résolution du vendeur ne peut donc être exercé utilement qu'aussi longtemps que l'acheteur est en possession ; si ce dernier revend, la résolution n'a plus d'objet, puisqu'elle ne donne aucun droit au vendeur.

Le vendeur ne peut pas non plus exercer son droit de résolution au préjudice d'un créancier privilégié, si le privilège de celui-ci prime le privilège du vendeur. On l'admet ainsi, parceque la préférence que la loi accorde à ses créanciers serait illusoire si le vendeur pouvait leur enlever leur gage et les dépouiller de leur privilège en demandant la résolution de la vente.

La seconde obligation dont l'acheteur est tenu envers le vendeur, c'est de faire enlever la chose achetée, à l'époque et au lieu où elle doit être livrée. En d'autres termes, l'acheteur est tenu de prendre livraison ; cette obligation n'est que corrélatrice de l'obligation du vendeur de délivrer la chose vendue.

Si la vente porte un délai pour prendre livraison, et que l'acheteur ne se présente pas au temps indiqué, la vente est résolue de plein droit et sans sommation. Le vendeur pourra disposer de la chose et la revendre sans que l'acheteur en retard soit fondé à élever aucune réclamation. Et la raison de cette résolution opérée de plein droit et sans l'intervention des tribunaux, vient de ce que le vendeur est nanti de la chose et

que la vente n'a pas été exécutée ; qu'ainsi l'intervention de la justice n'est pas nécessaire pour remettre les choses au point où elles étaient avant la vente, puisqu'elles n'ont pas changé de situation.

Il faut ensuite que le vendeur ne soit pas empêché par le fait de l'acheteur de profiter des variations de prix qui sont si promptes et si fugitives dans le commerce de choses mobilières.

Ces divers principes sont condensés dans l'article 1544 de notre Code Civil, et sont en tous points conformes à la raison et à la justice.

Cet article 1544 termine le cinquième chapitre du *Titre de la Vente*, et nous passons au sixième chapitre qui traite de la *Vente à Rémeré*.

Qu'entend-on par *droit de faculté de rémeré* ?

Notre Code, par l'article 1546, définit la *faculté de rémeré* " un droit pour le vendeur de reprendre la chose en en restituant le prix et en remboursant à l'acheteur les frais de la vente, ceux des réparations nécessaires, et des améliorations qui ont augmenté la valeur de la chose jusqu'à concurrence de cette augmentation."

Pothier a défini la *clause de rémeré*, une clause par laquelle le vendeur se réserve la faculté de racheter la chose vendue. Par cette clause, l'acheteur contracte l'obligation de rendre au vendeur la chose vendue, lorsqu'il lui plaira de la racheter en satisfaisant aux conditions du rachat.

Dans la vente à rémeré, le vendeur cesse d'être propriétaire de la chose vendue, et l'acquéreur devient réellement propriétaire de cette même chose ; mais cette vente n'a lieu que sous la modalité suivante, savoir : si le vendeur restitue à l'acquéreur, dans le délai convenu, le prix et les frais de la vente, alors la propriété de l'objet sera considérée comme étant *toujours* restée sur la tête du vendeur.

Le droit de rémeré a donc pour effet de faire annuler rétroactivement la première vente ; il n'y a pas d'acquisition nouvelle. Les parties, lorsque le droit de rémeré est exercé, se trouvent remises dans le même état qu'avant la vente, tout comme si la vente n'eût jamais eu lieu.

De ces principes découlent de nombreuses conséquences, dont la principale est énoncée dans l'article 1547 : *lorsque le vendeur rentre dans son héritage par la faculté de rémeré, il le reprend exempt de toutes les charges dont l'acheteur a pu le grever.*

Ainsi, toutes les hypothèques, les servitudes et tous autres

droits réels que l'acquéreur aurait concédés sur l'immeuble sujet à la faculté de rémeré, se trouvent anéantis dès l'instant de l'exercice de cette faculté.

LEX.

## CAUSERIE

Quand paraîtra notre prochain numéro, le carême long et monotone sera commencé.

Désormais plus de soirées, plus de danses, plus de folles ivresses.

Un *immense* repos de quarante jours que les jeunes filles emploieront à rêver..... à qui?! Chut!! n'allons pas faire l'indiscret. Mais quoi que l'on dise du carême, il a du bon, voir même beaucoup de bon.

Les étudiants étudieront d'avantage.

Les jeunes filles rafraîchiront leur teint et leurs yeux rougis par les veilles trop nombreuses.

Et les interminables "poker" en famille reprendront leur train.

Oh ! ces soirées de cartes faites toutes d'amitié, de franchise ! !

\*\*

Mon courrier :

Je reçois la lettre suivante :  
" Je voudrais vous demander un petit conseil, monsieur Luy d'Avel. Vous allez me trouver bien sotté ; mais, tant pis, j'affronte votre raillerie. J'ai fait mon entrée dans le monde cette hiver (j'ai vingt ans, voyez ma franchise, j'avoue mon âge et je trouve que je commence à vieillir) : eh bien ! au bal, quand un jeune homme m'invite à danser, je ne sais jamais au juste quoi répondre, je balbutie quelque chose suivi de : " monsieur ", et je vous assure que c'est ennuyeux. Faut-il répondre : *avec plaisir*, ou *très volontiers*, ou bien : *oui monsieur*, ou encore tout simplement s'incliner en souriant. En un mot faut-il montrer *peu* ou *trop* d'empressement, ou être indifférente.

Auriez-vous l'extrême gracieuseté de me donner votre avis là-dessus.

Je vous demande pardon de vous importuner, cher monsieur Luy d'Avel, (je puis bien vous appeler ainsi, une *autre* personne n'en sera pas jalouse si *toutefois elle existe*. . . ) je vous prie de recevoir l'expression... etc. . . "

GABRIELLE-CHARLES.

" P. S. — J'ai eu l'enfantillage de signer ainsi, car si je suis Gabrielle, Charles est le prévenu de celui que bien bas, j'appelle mon fiancé ; mais chut ! personne ne le sait encore."

Vous me semblez, mademoiselle, un peu timide. Et j'ai presque envie de vous en faire compliment. Je préfère de beaucoup les jeunes filles qui rougissent à celles qui ne savent pas rougir. Si parfois l'émotion vous empêche de parler, quelque chose me dit que vos yeux savent exprimer des choses charmantes.

Pour ce qui est de cette autre personne qui ne sera pas jalouse, vous avez bien fait d'ajouter : si elle existe, car vous ne connaissez pas *Luy d'Arvel*.

Toutefois, votre question, mademoiselle Gabrielle, gagnerait beaucoup si elle était adressée à *Françoise*, qui excelle dans ces anatomies si variées du cœur féminin.

\*:\*

Avec les jours gras terminés, tous les lieux d'amusements seront délaissés, même les patinoirs.

A ce propos, un reporter du JOURNAL DES ETUDIANTS, a trouvé sur la rue Sherbrooke le journal d'une patinense.

Nous le reproduisons *in extensor*, afin de pouvoir le rendre s'il nous est réclamé : (il n'y a ni nom ni adresse).

## MON JOURNAL

*Lundi.* - Aujourd'hui, première fois au patinage... tombée sur le nez.

*Mardi.* - Deuxième fois... beaucoup remarqué, mon costume... tombée sur le poignet droit... à peu près refoulé.

*Mercredi.* - On me lance des caillades... j'ai fait sensation... tombée sur les deux genoux, le soir ils étaient gros comme des têtes d'enfants.

*Jeudi.* - Patiné avec un étudiant très fort, mais pas le sou... tombée avec lui sur le dos.

*Vendredi.* - Je patine seule... pas de chance... tombée sur ce que la pudeur m'empêche de nommer... ouf, a dit un monsieur... je ne puis plus m'asseoir.

*Samedi.* - On m'a tellement regardée que je suis tombée sur les reins... presque... évanouie.

*Dimanche.* - Repos... recommencer demain.

Maintenant voici la fin d'un journal de vieux garçon, monté sur des patins :

..... Quinze jours de patinage, d'embêtement total, de "flirtation." Rencontré mademoiselle Elaine qui est tombée tous les jours. Est-elle assez "rasante" de me forcer à la relever sans cesse tandis qu'elle me serre les doigts à me les briser. Oh ! les femmes. Grrrr... Dépêche télégraphique. Der-

nière nouvelle. Vite, publiez dans le JOURNAL DES ETUDIANTS, le mariage du vieux garçon *Henry* avec mademoiselle *Elaine*, pour les jours Gras.

X... reporter.

\*:\*

Il me semble maintenant que c'est bien assez vous ennuyer de mes folies, mais que voulez-vous, lecteurs et lectrices, être étudiant et en temps de carnaval, c'est tout dire.

Cependant soyons sérieux : du sérieux (avec plusieurs r.) comme disait mon ancien professeur de sciences.

Un mot au sujet de nos amis de l'Opéra français, aura bien ici sa raison d'être. Un événement déplorable vient de se produire dans l'administration de notre théâtre. Evénement dont les suites pourraient être fatales à la réputation de notre bonne ville de Montréal.

Voici les faits :

Plusieurs semaines durant, on retranche le salaire de nos artistes sous prétexte de les rembourser plus tard.

Ces derniers perdent patience... un *crac* s'en suit... et les représentations s'en vont *ad patres*.

Les intéressés ont-ils raison d'avoir agi ainsi ?? Mille fois, oui.

Si l'on songe que parmi ces artistes, se trouvent des choristes gagnant à peine leur subsistance, et qui, comptant sur leur retour en France, aux frais de la Cie d'Opéra français, ont tout juste économisé la somme nécessaire pour vivre deux ou trois mois dans leur patrie, en attendant un nouvel engagement.

Cet argent (ce peu), qu'ils ont épargné, ils doivent maintenant s'en servir pour voyager en troisième classe.

Est-ce digne, cela ??

Etendus de l'autre côté, ils devront végéter, sinon crever de faim.

Est-ce juste, cela ??

Quel nom nous faisons-nous dans le monde artistique de libas ??

Quand aurons-nous une nouvelle troupe d'opéra ??

Quelle autre troupe voudra venir encore parmi nous sans garantie certaine ???

Quels souscripteurs voudront placer leur argent sur un marché aussi incertain ??

Oh ! mesquinerie !!

J'ai entendu dire que nos artistes devaient donner quelques représentations à leur bénéfice, pour leur aider à se repatrier déceimment.

A nous, le public, de racher les fautes de quelques-uns en les encourageant de tout cœur.

Laissons leur un bon souvenir des Canadiens avant leur départ.

Les étudiants prennent part à leur malheur, et s'ils étaient riches, ils feraient l'impossible pour les garder à Montréal.

J'ai dit.

\*:\*

Comme mot de la fin.

Je viens de recevoir une question qu'on me demande de donner en plébiscite. Je lui refuse l'entrée de nos colonnes, mais je la publie uniquement pour montrer toute la noirceur de certaines âmes : "Laquelle de ces deux choses, peut donner la plus grande somme de bonheur possible : femme ou pipe."

Horreur ! ça sent le vieux garçon cuit dans le scepticisme et le raffiné, à cent lieues d'ici.

Luy d'Arvel.

## Québécoises vs Montréalaises

## RÉPLIQUE A LA RÉPONSE

Monsieur le rédacteur, j'aurais deux mots à dire à *Lisette*, (quel joli nom !—soit dit en passant) : voulez-vous m'accorder un petit coin des colonnes de votre estimable journal. Je froisserai peut-être votre sentiment à son égard, puisque vous ne craignez pas de vous compromettre en lui disant publiquement qu'elle est charmante. Mais vous permettez n'est-ce pas, que celui qu'on attaque même après son départ, ses adieux (Voy. No du 11 janvier) revienne un instant à la surface pour se défendre. Parlerai-je aussi d'un charmant homme à coup sûr, ce *Luy d'Arvel* qui "cause" à ma place sur la troisième page ? Oui, vous ne passerez bien cela à titre d'ancien collaborateur.

Allons, c'est dit. Au fait.

J'ai émis, sur la fin de ma carrière (!) dans le journalisme, l'audacieuse opinion que certaines qualités étaient généralement plus développées chez les jeunes filles de Québec que chez celles de Montréal. Aussitôt, grand bruit dans Landernau ! J'ai déjà annoncé qu'il me fut dès lors intimé de chercher femme à Québec. Le camp intéressé se souleva, me dit-on, comme un seul homme (pourquoi pas comme une seule femme ?) *Luy d'Arvel*, un ami paré de bonnes intentions, effrayé de ce qui menaçait de me tomber dessus chrouiqua pour me défendre une conversation (que j'ai pu tenir avec lui personnellement, mais que *J'Man Moq*, désavoue sur toute la ligne) d'où il ressortait que je n'étais pas convaincu de ce que j'avais écrit, que je me faisais calom-

niateur sous le couvert du proverbe : la fin justifie les moyens.

Plus tard, il se reprenait pour s'apitoyer sur mon compte et se faisait galant envers les montréalaises en citant cet autre proverbe : ce que femme veut, Dieu le veut. Et que va faire Dieu si femme de Québec ne veut pas ce que veut femme de Montréal ? Décidément, je crois que c'est encore une question libre où il est inutile d'invoquer l'intervention divine.

Enfin vint *Lisette* qui écrivit : le sort en est jeté, et qui attendit encore quinze jours pour franchir le Rubicon. César, autrefois, ne se fit pas tant prier ; mais les intérêts mis en jeu par votre charmante collaboratrice, M. le rédacteur, sont bien autrement considérables.

J'étais donc dûment averti que *Lisette* "ne serait satisfaite qu'après avoir prouvé" que j'avais tort. J'avouerai ici confidentiellement que je suis charmé de pouvoir faire plaisir à une jeune fille en lui abondamment *l'onus probandi* terme familier aux étudiants en droit. J'ai toujours pensé toutefois que ces quinze jours d'avis avaient été donnés dans l'espérance qu'il se trouverait, dans tout Montréal au moins un galant homme qui ne laisserait pas les jeunes filles combattre elles-mêmes, mais qui épouserait chaleureusement leur cause.

Car enfin on admettra que dans le débat actuel c'est une condition d'infériorité pour mon adversaire que d'être partie en cause, alors que je suis complètement désintéressé.

Aucun galant ne s'était donc présenté—*Luy d'Arvel* s'est contenté de faire d'un proverbe une application qui ne tient pas debout—*Lisette* est vaillamment entrée en lice, où il m'a été donné d'admirer sans réserve la grâce de son style et la délicatesse de ses moyens. Je puis bien lui dire qu'à la première lecture de son article, je me suis cru un homme coulé ; je ne voyais pas où elle avait tort : donc elle avait raison. Mais ça m'attriste, savez-vous qu'il y ait un "mois"—à la deuxième lecture, j'ai pu détruire le charme dont un style enchanteur m'avait voilé les yeux.

J'ai d'abord saisi une seconde édition de l'insinuation que j'écrivais sans conviction (à la vérité cette insinuation serait-elle juste que je devrais la repousser, tout comme je le fais ici, sous peine d'avouer une fourberie). Cette fois on s'appuie sur le fait que j'aurais déclaré ne pas connaître une seule québécoise... *Lisette*, je vous reconnais là. Je sais où fut faite cette déclaration, mais ce n'était pas *J'Man Moq* qui parlait

alors, et je ne me tiens responsable dans ce différend, que des déclarations qui sont signées de ce pseudonyme.

Puis, en considérant bien ma première assertion, l'engagement de prouver à l'encontre contractée l'autre jour par *Lisette*, et cette preuve elle-même qui consiste dans une opinion (encore, est-elle sous-entendue) sur une montréalaise comparée à une québécoise, je n'ai pu m'empêcher de croire que je ne devais pas encore m'avouer vaincu.

Eh bien donc, mesdemoiselles de Montréal, je dois à ce que je présume la vérité, je dois à l'amitié toute paternelle (!) que je vous porte (non pas une amitié de galant homme comme celle de *Luy d'Arvel*) de répéter que j'ai écrit en toute connaissance de cause et en toute sincérité. Et puisque "le sort en est jeté," je me déclare résolu à combattre par tous, qu'on m'entende bien, par tous les moyens.

Et d'abord, nous posons en principe que *Lisette* est la plus gentille, affable et accorte de toutes les montréalaises.

Ensuite nous décrétions que, toutes n'étant pas sur cette terre également douées des mêmes qualités, il n'est nullement contraire à ma première proposition de déclarer ici : que les montréalaises tirent leur supériorité sur leurs rivales de Québec du fait qu'elles sont plus larges d'esprit, plus énergiques et surtout... plus belles!

Je crois avoir trouvé là en faveur de matière deux arguments indirects dont la force mérite que j'en attende l'effet avant d'aller plus loin.

Au sujet du point fort intéressant que *Lisette* soulève en terminant son article : qui mérite de l'emporter du québécois ou du montréalais aux yeux de ces demoiselles de Montréal—je me recuse comme partie en cause. Je dirai tout de même franchement que je penche pour le québécois.

*Lisette*, je voudrais être encore attaché au JOURNAL DES ETUDIANTS pour vous remercier de l'intérêt que vous avez donné à ces pages par vos écrits si pétillants et vos heureuses suggestions. Bonjour.

Dites donc, M. le rédacteur, pendant que nous y sommes, croyez-vous que le *béret* des étudiants réapparaîtra au printemps prochain, quand la clémence de la température en aura fait une coiffure possible? Vos nombreuses correspondances pourraient peut-être décider cette grave question en disant ce qu'elles ont pensé de l'innovation tentée l'autome dernier.

J'MAN MOQ.

St. Jérôme 10 Février 1896.

## UNE SUGGESTION

"Sans doute il est trop tard pour parler encore [d'elle];  
"Depuis qu'elle n'est plus, quinze jours sont [passés]..."

Ces vers, que Musset écrivait au sujet de la Malibran, ne sauraient certes s'appliquer ici à celle qui a suivi avec tant de succès la carrière de la grande artiste, notre compatriote Albani. Bien qu'elle ait quitté Montréal depuis quinze jours, sa venue a excité chez nous un travaillement de jouissance artistique et d'orgueil national qui, Dieu merci! se fait encore vivement sentir.

C'est ce qui me décide à exprimer une suggestion, inspirée par l'audition de son dernier concert, de son dernier triomphe à Montréal.

Lorsque l'admirable artiste a été rappelé, la foule enthousiaste a indiqué d'elle-même, par ses cris répétés les romances qu'elle voulait entendre. Le choix s'est porté, comme toujours, sur *Home, sweet home* et sur *Souvenirs du jeune âge*! Et c'était avec frénésie que l'on réclamait ces compositions! J'ai vu des hommes d'âge mur, à demi gouteux, retrouver leur vigueur à ces seuls noms, se lever de leur chaise, agiter en l'air leur mouchoir, voire même leur chapeau, rien qu'en entendant prononcer les titres de ces morceaux! Cet engouement ne surprendrait personne si l'on considère que, deux soirs auparavant, les froids et positifs Anglais qui remplissaient la salle Windsor, avaient, de leur côté, poussé des vociférations d'allégresse lorsque l'accompagnateur joua les premières notes de la ritournelle de *Robin adair*!

Je crois tenir la clef de l'enthousiasme chronique qui s'est révélé pour la dernière fois au Monument National. C'est que l'on se figure peut-être à bon droit, qu'en chantant ces vieux airs, c'est à Chambly, son village natal, au Sault-au-Récollet, où s'est écoulée sa jeunesse, que pense la grande artiste; c'est eux qu'elle entroit dans son imagination "pour rêver le bonheur"; ce *home, sweet home* sur lequel elle trille avec complaisance, c'est sa maison natale qu'elle va retrouver son souvenir! Et sous cette impression se cache, quoiqu'on ne s'y arrête pas, sans doute, que dans ces airs suggestifs elle est supérieure à elle-même: en un mot pour compléter le raisonnement qui devrait découler de ce sentiment si on l'analysait, que dans les autres morceaux de son répertoire elle ne met pas tout le sentiment que l'on trouve dans *Souvenirs du jeune âge* ou dans *Home, sweet home*!

Si le raisonnement est logique, le point de départ est faux, et ce n'est pas être juste envers notre grande artiste, que de tenir à cet engouement traditionnel. Au point de vue musical, cet engouement est plus déplorable encore! Il est de nature à faire croire, sinon à Albani elle-même, du moins aux artistes qui l'accompagnent à travers le Canada, que notre éducation musicale n'est pas plus avancée, ni nos connaissances plus étendues qu'il y a vingt-cinq

ou trente ans! C'est ce qui explique pourquoi les artistes qui viennent nous visiter un peu plus souvent qu'autrefois, couvrent si souvent leurs programmes de compositions fanées et de saveur antique, sans aucune valeur musicale. Pour un rien on nous rejouerait *La prière d'une vierge* ou *La bataille de Prague*!

La Patti elle-même a cru nous donner une marque d'estime et de condescendance en nous chantant de sa plus douce voix : *Coming thro' the Rye*!

Nous ne devrions pas laisser les artistes sous cette impression. Pour Albani, il y aurait peut-être moyen de concilier, pour un prochain voyage, les dilettantes et les amateurs de souvenirs d'enfance mis en musique. Ce serait de faire travailler quelqu'un de nos compositeurs canadiens, et plusieurs ont du talent si l'on savait seulement les encourager!—à mettre en musique quelque pièce où perce un vif sentiment patriotique. Il n'en manque pas, dans les œuvres de nos poètes, qui pourraient, notées, produire un superbe effet. Du reste, si l'on ne trouve rien qui convienne, cela les forcera à se mettre à l'ouvrage!

En attendant, je me permettrai de citer ces vers de Crémazie, où l'on trouve à peu près tous les sentiments, attendus par ceux qui vont entendre Albani pour cela :

Salut, ô ma belle patrie :  
Salut, ô bords du Saint-Laurent !  
Terre que l'étranger envie,  
Et qu'il regrette en la quittant :  
Heureux qui peut passer sa vie  
Toujours fidèle à te servir,  
Et dans tes bras, mère chérie,  
Peut rendre le dernier soupir !

J'ai vu le ciel de l'Italie,  
Rome et ses palais enchantés,  
J'ai vu notre mère patrie,  
La noble France et ses beautés :  
En saluant chaque contrée,  
Je me disais du fond du cœur :  
Chez nous la vie est moins dorée,  
Mais on y trouve le bonheur.

O Canada ! Quand sur ta rive  
Ton heureux fils est de retour,  
Rempli d'une ivresse plus vive,  
Son cœur répète avec amour :  
Heureux qui peut passer sa vie  
Toujours fidèle à te servir,  
Et dans tes bras, mère chérie,  
Peut rendre son dernier soupir !

Nous ne sommes peut-être plus au temps où cette pièce était considérée un chef-d'œuvre, mais enfin je donne l'idée pour ce qu'elle vaut, et la soumet à qui de droit.

Un mot avant de quitter ce sujet, j'espère vivement, et beaucoup espèrent avec moi, que madame Van der Veer Green reviendra bientôt nous charmer de sa voix admirable. Mais nous la supplions de bien vouloir laisser derrière elle l'*Ave Maria* de Tosti, l'auteur de *Hellas*, *Maman*! Cela contrastait si péniblement avec *Mon cœur s'ouvre*, de *Samson et Dalila*, dont elle a gratifié nos concitoyens anglais à la salle Windsor. J'apprécie l'intention de l'artiste qui a voulu servir de la bible aux protestants, et à nous des prières à Marie. Mais, nous croyons, ici, à la vérité de ce mot d'un de nos artistes à quelqu'un qui lui parlait de musique religieuse : "La musique religieuse? dit-il: est-ce que toute musique n'est pas reli-

gieuse?"... Par contre, toute prière n'est pas de la musique!

Le tout humblement soumis.

E. S.

P. S.—J'avais encore beaucoup d'autres choses à dire, cette semaine, à mes bons et indulgents lecteurs. Mais je m'aperçois qu'une fois parti à enfile des mots, je ne sais plus m'arrêter! Je dois donc remettre cela à la semaine prochaine, quitte à n'être plus d'actualité.

J'aurais à reléver plusieurs coquilles dans mon article de samedi dernier, mais je dois y renoncer. Je me permettrai pourtant de donner aux deux vers que j'ai cités la physionomie qui leur est propre. Il faut lire :

"Il existe, en un mot, chez les trois-quarts des hommes,  
"Un poète mort jeune, à qui l'homme survit."

Je relève cela plus particulièrement parce que ce qu'il y a de meilleur dans mon écrit, ce sont les citations.....

Je m'arrête, terrifié!.....

Les journalistes en quête de piétié et d'impieété vont tomber sur moi et m'accuser de plagier Voltaire, qui a dit, "Ce qu'il y a de meilleur, chez l'homme, c'est le chien!"

Qu'ai-je fait, malheureux! Souviens-toi, Châtillon!

E. S.

## Montréalais et Québécois

Une jeune reine, amie du bon, du beau et du bien, eut un jour l'ingénieuse idée de donner, tous les ans, un objet de prix à ceux de ses sujets qui se distinguaient davantage, de toute manière, mais principalement au point de vue de la galanterie et de la bienséance et du savoir-vivre.

Deux jeunes peuples rivaux se disputèrent, cette année-là, le cadeau royal. Lorsque vint l'heure de l'échéance, les avocats des deux parties vinrent plaider la cause de leurs clients, auprès de la gracieuse souveraine. Le défenseur des aînés n'eut presque rien à faire, tant étaient proverbiales leur galanterie, leur courtoisie et leur générosité. "Je ne crois pas qu'il existe—généralement parlant, dit-il, de plus spirituels et de plus charmants causeurs qu'eux! De plus, il y a en eux je ne sais quoi de sympathique, qui vous attire et qui fait qu'on les admire, de plus en plus à mesure qu'on les connaît. Et puis, quelle simplicité, ou quelle modestie, si vous préférez, dans leur relations sociales! Ils sont polis, gentils, courtois dans la discussion et savent s'ignorer pour faire ressortir les talents et les mérites des autres! Pas d'exagération dans le langage, et surtout aucune prétention. Vous n'aimez pas les jeunes filles prétentieuses, messieurs leurs adversaires, eh! bien eux, n'aiment pas les hommes prétentieux et ne le sont nullement eux-mêmes."

Ce fut tout le plaidoyer. Il n'y eut que quelques témoins qui vinrent déposer tout d'abord des plaintes insignifiantes dont on ne tint pas compte.

Mais quand vint le tour des plus jeunes, ce fut tout autre chose, et la tâche fut rude! On leur reprochait tant d'erreur! et ma foi aussi, tant de peccadilles dont nous ne parlerons pas ici.

Voici, entre autres, quelques-unes des plaintes que déposèrent les témoins :

1o Dans les bals, où ils vont, ces messieurs, ne s'occupent guère de certaines jeunes filles, débutantes et autres, n'ayant peut-être pas le joli minois de leurs voisines; mais possédant un cœur d'or et une intelligence non moins belle. De plus, bien souvent, parmi les jeunes filles, il s'en rencontre qui se sont imposé les fatigues, les ennuis et les contraintes, sans nombre, que suscite l'organisation d'un bal, ou d'une réception, pour leur procurer quelques heures d'une joyeuse récréation. N'ayant plus rien à gagner de ce côté, — comme les abeilles qu'altère toujours la vue d'une fleur nouvelle, — les ingrats vont ailleurs.

2o Ces messieurs se rondent à un bal — non à l'heure convenue et convenable mais à celle qui leur convient. Puis, dès le quart d'heure avant le réveillon, ils délaissent les dames jus qu'au moment du départ. Qu'ils prennent un bon souper! c'est leur droit! mais qu'ils n'oublient pas que leur hôte est là qui observe, qui surveille, qui attend, enfin, que le dernier ait terminé, pour congédier ses domestiques, qui, eux, trouvent toujours le temps trop long!

3o Après le bal, les visites. — C'est une chose capitale pour ces messieurs de faire la visite, que le savoir-vivre exige qu'ils fassent après une réception ou un bal. Nous en connaissons de qui l'on dit: "Vous demandez M. un tel? Oh! il viendra, comptez-y bien, mais, une fois votre bal donné vous ne le verrez plus, monsieur s'occu pera, non de la visite qu'il vous doit mais de celles qu'il pourrait bien faire pour obtenir une invitation à telle ou autre soirée. Voilà une manière d'agir qui s'ierait bien à des hommes sans éducation et sans instruction; mais qu'il est pénible de constater chez des jeunes garçons aimables, polis et généralement de familles distinguées. Il est à désirer que ça ne se rencontre jamais plus, si toute fois, déjà, on a quelques reproches à se faire de ce côté.

4o Il existe chez les amis, entre jeunes garçons et jeunes filles, une certaine intimité ou si vous préférez une amitié loyale et sincère qui fait, quo "sans crainte de se compromettre" ils offrent aux jeunes filles que leur connaissance, chez qui ils ont reçu une hospitalité "bonne et franche" mille et une politesses qui ne s'oublient jamais. Ainsi, ce sera "une promenade en voiture, une soirée à l'opéra," l'envoi d'une gerbe de fleurs à l'anniversaire d'une naissance, d'une simple carte ou d'une bonbonnière — toujours si bienvenu — à l'époque du nouvel an, ou le dernier ouvrage d'un auteur de renom. Ils ne dépensent pas, inutilement, des sommes folles, soit au théâtre, dans les clubs, ou dans un cercle quelconque, alors qu'ils savent qu'à leur porte, un men-

diant attend le pain nécessaire à l'existence et qu'ils peuvent faire tant d'heureuses parmi leurs concitoyennes.

5o Enfin, il manque aux jeunes adversaires, le goût des soirées intimes; lacune qui fait, qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement les jeunes filles de leur cité. Où voulez-vous qu'ils les apprécient à leur juste valeur. Et selon leurs grands mérites? Est-ce dans les bals ou la contrainte, l'intérêt et la diplomatie, jouent un rôle tel qu'elles ne sont plus elles-mêmes? Est-ce au théâtre, où elles ont à peine le temps d'échanger avec eux quelques phrases banales et sans suite? Est-ce, enfin, dans "un thé" où elles s'efforcent de plaire à tous, en général, sans réussir à plaire à aucun en particulier? Non! car enfin tout est factice dans ces réunions. Le sourire est sur les lèvres souvent, quand les yeux voudraient pleurer et que le cœur est loin bien loin peut-être!! .....

L'avocat chargé de la défense des pauvres coupables; convaincu qu'il dépenserait inutilement son temps et son éloquence, les abandonna lâchement.

La reine fut calme et souriante durant le débat, elle écouta tout et dès qu'on eût terminé, elle se leva et dit:

"Messieurs, je ne me permettrai de faire qu'une réflexion: Vos remarques sur le compte de mes jeunes sujets peuvent être justes pour un certain nombre d'entre eux, mais elles ne le sont pas pour tous. Je propose donc que l'on choisisse des deux camps les hommes les plus distingués et qu'on les fasse tirer au sort." L'ordre fut exécuté et le hasard favorisa les "jeunes" à qui échoua par conséquent le cadeau royal, lequel leur fut présenté par la reine elle-même au milieu des applaudissements de la cour, applaudissements tellement frénétiques, qu'ils couvrirent les murmures désapprobateurs des vaincus qui protestaient hautement de l'accomplissement fidèle de leurs devoirs et qui ne se consolèrent que lorsqu'ils eurent conclu, charitablement, que la "bonne reine" avait fait cela pour encourager les "jeunes".

Depuis ce temps, néanmoins, le trophée a toujours été remporté par les "jeunes", comme on les appelait alors, qui sont devenus dans la suite des hommes remarquables bien supérieurs à "leurs aînés".

L'histoire ajoute en terminant que le cœur de la souveraine de vingt ans devait être du côté vainqueur, grâce à sa tactique. Mais on ose pas dire que son jugement fut partial.

Je suis aujourd'hui, messieurs, dans la même position que notre héroïne, comme elle j'ai une opinion à donner en répondant à la question "A qui nous, montréalais, devons-nous accorder la préférence aux montréalais ou aux québécois?"

Veillez d'abord mettre d'un côté, selon votre jugement, et d'après ce qui vient d'être dit, nos chers et vieux amis de Québec et de l'autre, les montréalais, comprenant dans leurs rangs la brillante cohorte des étu-

dians — qui sont peut-être l'exception mentionnée plus haut —! Cela fait, voyons ce qu'il reste à faire. Contrairement à ma jeune reine, je n'ai ni royaume, ni sceptre, ni couronne ni trésor! Mon cœur est toute ma fortune et comme je ne l'ai donné ni aux uns ni aux autres et que dans les deux camps j'ai d'excellents amis, je prierai mes charmantes citoyennes de venir résoudre la question en apportant leur vote.

Elle m'enlèveront, ainsi, les ennuis d'une responsabilité que je n'ose assumer seule et le résultat sera alors de nature à satisfaire tout le monde, j'espère autant que

LISETTE.

## REPONSE A "FOX"

Examinons de notre mieux la question posée par "Fox" la semaine dernière, et essayons d'y répondre.

Certes, il n'appartient pas à de jeunes imberbes en philosophie, comme nous sommes, de venir poser en connaissances et pérer à l'aveugle sur un sujet aussi important, mais il nous est bien permis de faire connaître la manière dont nous envisageons une question, à la lumière de nos faibles connaissances, et de motiver nos avancées, libre à ceux qui peuvent nous guider dans cette voie, si belle mais si ardue parfois de la philosophie, de réfuter nos arguments et nos prétentions, et de nous montrer la route la meilleure. Car, tous le savent, les colonnes de l'organe de la gente étudiante sont ouvertes à tous ceux qui veulent y collaborer... Cela étant, venons-en au sujet.

Le collaborateur, auquel nous entreprenons de répondre aujourd'hui, fait deux suppositions, dont voici la première:

Si une minorité catholique, avenue ment hostile à un gouvernement quelconque, et d'abord maltraité par ce gouvernement, se trouvait dans la suite restaurée dans ses droits et dans ses libertés par un régime libéral qui aurait succédé à un régime oppresseur et tyrannique de la veille, et cela soit dit sans aucune allusion à l'état actuel des affaires du pays, quel est celui d'entre nous qui ne serait pas dans la jubilation devant un pareil acte de liberté? Il n'en est aucun assurément, et là-dessus, tous doivent s'entendre.

Dans une seconde supposition l'auteur de l'article en question nous montre une minorité sectaire, exactement dans le même cas que la minorité catholique.

Devrait-on blâmer un gouvernement qui accorderait à cette dernière les mêmes libertés dont jouit la minorité de la première supposition? Voilà ce qu'il s'agit d'éclaircir.

La réponse est différente, je crois, suivant que nous nous plaçons à des points de vue différents. Ainsi, dans un pays où la religion catholique serait considérée comme religion d'Etat, c'est-à-dire, dans un pays où la totalité ou la presque totalité de la population aurait embrassé le catholicisme, le gouvernement commis aux soins des intérêts de cette popu-

lation, ne pourrait pas accorder les prétentions d'une secte protestante, et, voici pourquoi: Parceque l'autorité civile n'a pas pour devoir d'agir au détriment de ses sujets, mais bien de veiller sur leurs intérêts et de protéger leurs droits, et que, dans une société, telle que celle que je viens de décrire, le droit de pratiquer librement la religion catholique, est reconnue comme un droit certain, dès lors, comme un droit inaliénable des sociétés. Or, l'autorité doit protéger les droits certains des citoyens qu'elle est chargée de diriger. Bien plus, ce droit pour une société comme celle-ci, de pratiquer librement la religion catholique, ce même droit est regardé comme un souverain bien un *summum bonum* par les sociétés eux-mêmes. Le violer serait donc, pour le gouvernement, manquer ouvertement à l'un de ses devoirs les plus impérieux, qui est de promouvoir les intérêts de ceux que la Providence a placés sous lui, et non de chercher à les compromettre.

Voilà pour la règle générale. Maintenant il peut arriver que via certaines circonstances qu'il est impossible de déterminer avant qu'elles soient arrivées, il peut arriver que la tolérance de la religion protestante exergant son culte puisse évi ter un plus grand mal pour l'état catholique. Alors et alors seulement, puisqu'il s'agirait de deux maux de choisir le moindre, le gouvernement pourrait adopter cette manière de faire. Mais, remarquons-le bien, son rôle ne devrait être qu'un rôle négatif, c'est-à-dire qu'il ne lui serait pas permis de favoriser les opérations de la minorité sectaire, mais qu'il devrait se contenter de ne pas la troubler.

Autre chose maintenant s'il s'agit d'un Etat qui ne reconnaît aucune religion. Si nous jugeons la chose au strict point de vue du devoir de l'autorité nous pouvons poser comme principe absolu que cet Etat ne peut permettre qu'une secte jouisse des mêmes privilèges que la vraie religion: ce serait accorder les mêmes droits à la vérité et à l'erreur. Cependant, en pratique, encore ici, un tel état de choses peut être toléré, mais il faut tenir compte de bien des considérations. Ainsi, toutes les circonstances doivent être examinées, puisqu'il est encore question d'accepter un moindre mal pour en éviter un plus grand. Ainsi, vous le voyez, le principe de la charité chrétienne ne s'applique qu'avec certaines restrictions, c'est-à-dire toutes choses égales d'ailleurs.

CHÉOUY.

1891  
Je, soussigné, m'engage à payer au Gérant, sur demande, la somme de ..... dollars.  
pour ..... mois d'abonnement au JOURNAL DES ETUDIANTS.  
Remplissez ce coupon et renvoyez-le à l'administrateur.  
N. B. — Après trois numéros reçus, si l'abonnement n'est pas payé, l'envoi du Journal sera discontinué.



## MALADIE du BULBE RACHIDIEN

J'en arrive à la lésion des deux racines du n. trijumeau à leurs noyaux d'origine. Anatomiquement ce nerf donne trois branches : 1<sup>o</sup> l'ophtalmique de Willis ; 2<sup>o</sup> le maxillaire supérieur ; 3<sup>o</sup> le maxillaire inférieur ; physiologiquement, il a des actions déterminées suivant chacune de ces branches. Pour notre étude nous le partagerons en trois sections. (a) — A l'état de santé l'ophtalmique de Willis préside à la sensibilité de la peau du front, de la racine et du dos du nez, de la paupière supérieure ; à la sensibilité de la conjonctive, de la cornée, de la rétine ; il donne de plus des fibres sécrétaires à la glande lacrymale.

A l'état pathologique, au début de l'affection toujours supposée que je décrit, il y aurait excitation et exagération de ces fonctions ; puis par suite de l'abolition des actions de ce nerf, il y aurait perte de la sensibilité des parties auxquelles il se distribue et de plus presque aphone (A primitil Phora larnes.)

(b) La branche maxillaire supérieure préside, elle, à la sensibilité générale de la muqueuse nasale, à la sensibilité de la paupière inférieure, de la joue, de l'aile du nez, de la lèvre supérieure, des dents de la mâchoire supérieure. Elle sert de plus à la sécrétion de la muqueuse olfactive. L'altération centrale se traduisant aussi par cette branche nerveuse, nous constaterons la perte de la sensibilité de la partie moyenne de la face, l'assèchement des parois internes du nez. (C'est le seul cas où l'extraction des dents se fait sans douleurs en dehors de l'anesthésie.)

(c) Le rameau maxillaire inférieur enfin préside à la sensibilité des dents de la mâchoire inférieure, de la peau du menton, de la lèvre inférieure, de la région auriculo-temporale, de la muqueuse buccale et linguale, à la sensibilité spéciale de moitié antérieure de la langue et aux mouvements des muscles masticateurs.

De ce côté et l'observation portera sur l'insensibilité du 4<sup>e</sup> inférieur de la face et des muqueuses buccale et linguale ainsi que sur le manque d'action des muscles masticateurs. La mastication impossible, un peu d'altération dans les fonctions gustatives, la réchercesse de la bouche et de la langue, la lèvre inférieure pendante, seront donc les principaux symptômes qu'il sera permis de constater du côté du rameau inférieur du trijumeau.

Le nerf suivant qui se présente à notre étude, est le n. acoustique. C'est un nerf de sensibilité spéciale ; quelques auteurs, dont je n'ai consulté que M. Dural, considèrent les canaux semi-circulaires comme le siège des impressions destinées à donner la notion de l'orientation de la tête dans l'espace, veulent que la lésion du noyau du n. acoustique, ne frappe pas seulement l'acoustie et ne produise que la surdité, mais encore soit la cause des sensations de vertiges et de manque d'équilibre dont se plaignent les patients dans ce cas. "Si non verum, tamen benedictum."

Nous gagnons maintenant le n. glosso-pharyngien. Les mouvements du pharynx sous la dépendance aussi du facial, du pneumogastrique et du spinal, la sensibilité générale de l'isthme du gosier, celle de la base de la langue et la sensibilité gustative de cette organe sont sous sa domination. En pathologie, les difficultés presque insurmontables de la déglutition, l'abolition du réflexe pharyngien, la perte du goût et l'insensibilité de la langue sont les principaux symptômes qui marquent l'altération à son origine, du glosso-pharyngien.

Pour les nerfs-spinal et pneumogastrique, les effets consécutifs à la pression de leurs noyaux d'origine sont beaucoup plus complexes. Les phénomènes anormaux survenant dans ces cas d'interruption d'influx nerveux dans le domaine du nerf vague ou pneumogastrique sont de trois ordres, ce troue nerveux étant mixte, trisplanchnique, i. e., distribuant ses branches aux organes de la digestion, de la respiration et de la circulation.

Les troubles immédiats consécutifs à son arrêt d'action provenant de son origine centrale sont : 1<sup>o</sup> du côté de l'appareil digestif, l'insensibilité du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac et suivant quelques auteurs de l'intestin grêle, ainsi que la paralysie de ces organes ; 2<sup>o</sup> du côté de la respiration, insensibilité de la glotte, entrée gratuite de substances étrangères dans cet organe, insensibilité des bronches, par conséquent aucune manifestation anormale de la part du sujet de l'entrée de substances étrangères dans les poumons) et subitement suffocation, arrivant même sans introduction de substances nuisibles, mais par suite de la seule abolition de sensibilité de ces parties, celle-ci étant le guide, la sentinelle du besoin de respirer (Mathias Dural. En outre le pneumogastrique étant moteur, il y a aussi paralysie de ces organes : 3<sup>o</sup> du côté du cœur : la tachycardie d'abord et par la paralysie de la branche interne du spinal qui l'accompagne et qui l'antagonise en même temps, l'arrêt du cœur et la mort consécutive et inévitable.

Voilà pour la pneumogastrique avec la branche du spinal. Quant à celui-ci, c'est le nerf de la phonation et des organes qui contribuent à cette fonction. L'abolition de la voix, les désordres glottiques sont les troubles les plus apparents, servant de symptômes.

Enfin, nous voici rendu, au but de cette longue énumération de lésions nerveuses, et nous terminons par celles qu'apporte le grand hypoglosse. Elles se confinent à peu de choses : la paralysie de tous les muscles de la langue et les muscles sus- et sous-hyoidiens, l'incapacité de mouvoir la langue ; celle-ci immobile, tend à sortir de la bouche, d'où morsures, indolores si le N. lingual est affecté aussi de la même manière (sinon la douleur produite par cette lésion est grande) ; tous symptômes caractéristiques.

11

Maintenant j'abandonne la marche sinueuse que j'ai donné à ce travail, depuis son commencement pour m'occuper des lésions propres et reconnues du bulbe rachidien. Connaissant maintenant la pathologie des nerfs affectés, l'étude nous en sera d'autant plus facile et moins longue.

La paralysie labio-glosso-laryngée ou l'atrophie bulbaire progressive est la maladie la plus fréquente de celles qui intéressent cette région du bulbe.

L'âge adulte, l'exercice et les efforts continus ou souvent répétés, d'un certain groupe musculaire, les refroidissements, les émotions vives et les traumatismes semblent être les causes les plus probables de cette affection, selon Strumpell. Les dégénérescences primitives du noyau du grand hypoglosse, du nerf vague accessoire, du facial et quelquefois du glosso-pharyngien que les autopsies ont toujours découvertes et mis à jour dans cette espèce de maladie, nous mettent au courant des symptômes. Inutile de répéter ceux-ci ; nous n'avons qu'à nous rappeler ce que nous avons dit plus haut de chacun de ces nerfs en particulier. Ce qu'il y a de remarquable dans l'atro-

phie bulbaire progressive c'est la marche simultanée de l'atrophie avec la paralysie ; plus la paralysie s'accroît, plus l'atrophie envahit les organes affectés. La durée totale de cette affection est de deux à cinq ans et se termine par la mort, arrivant tantôt par inanition progressive à la suite d'une impossibilité finale de déglutition, tantôt par suffocation ou paralysie du cœur, à la suite de l'ox-tention de la maladie aux noyaux du spinal et du pneumogastrique ou par intoxication, par acide carbonique, résultant du manque d'hématose à la suite de maladies pulmonaires concomitantes. Le pronostic est toujours fatal.

Il existe une autre forme d'atrophie bulbaire progressive que les auteurs appellent paralysie labio-glosso-laryngée pseudo bulbaire, laquelle est produite par la lésion des centres cérébraux. Les effets sont les mêmes quoiqu'ils soient plus subits dans leur apparition mais la marche typique est bien différente. Le début apoplectiforme de celle-ci, la paralysie simultanée des membres d'un côté, la paralysie asymétrique sont autant de caractères propres à éclairer la diagnostic.

L'ophtalmoplégie progressive est l'atrophie progressive ou la paralysie de l'œil accompagnée d'atrophie de cet organe et est due à la dégénérescence des noyaux moteurs oculaires communs et moteurs oculaires externes ou tantôt d'un noyau moteur oculaire commun seul, tantôt un moteur oculaire externe (dans ce cas, il y a monophthalmoplégie externe) ; n'oublions aussi que dans cette maladie le trijumeau par sa branche ophtalmique de Willis est gravement affecté.

Les hémorragies dans la moëlle allongée, les embolies, les thromboses de l'artère basilaire, et les tumeurs qui sont assez fréquents dans cette région du bulbe, plus même que dans la moëlle spinale, sont des maladies qui se révèlent à l'extérieur ou qui peuvent se révéler selon tous les signes que j'ai décrits plus haut selon que tel ou tel nerf est comprimé à son noyau d'origine.

Il ne nous reste à parler que de la myélite bulbaire inflammatoire dont le pronostic est invariablement mauvais et dont la durée est de quatre à huit jours.

La cause qui produit cette inflammation grave de la moëlle allongée est tout à fait inconnue ; les symptômes seuls, occurrant d'une manière très rapide, peuvent servir au diagnostic. Cette maladie s'annonce par de la douleur à la région de la nuque, de la céphalalgie occipitale et des vertiges. Puis arrivent les troubles graves, tels que la dysphagie au commencement, ensuite passage d'aliments et de liquides dans les fosses nasales, difficulté de motilité de la langue, impossibilité de parler correctement, voix nasillarde et hésitantes (expression de Strumpell.)

Le facial et les muscles de l'œil deviennent paralysés, la température monte graduellement jusqu'à 39° c. et le pouls peut marquer jusqu'à 118 pulsations (même auteur). La mort arrive par altération inflammatoire du centre soit respiratoire, soit circulatoire.

Dans toutes ces affections que j'ai décrites plus haut, le diagnostic est toujours très difficile et le pronostic presque toujours fatal. Le traitement est dans tous les cas commun à toutes les maladies de même ordre. Il s'agit d'une tumeur : tenter la résorption, la fonte du néoplasme par les altérants, surtout du bon et de l'antique iodure de potassium. Il s'agit d'une lésion inflammatoire : produire une déviation ; vésicatoires à la nuque, purgatifs, diurétiques diaphoretiques, toniques nerveux surtout la strychnine ; il s'agit de para-

lysis en général : tenter la guérison par l'hydrothérapie, l'aérothérapie, l'électricité surtout galvanique.

Voilà, messieurs, en résumé, les maladies du bulbe, que je m'étais proposé d'étudier avec vous. Vous excuserez, j'en ai aucun doute, la forme du maigre travail que je viens de vous présenter, considérant la somme d'ouvrage que j'ai à faire pour la préparation de mes prochains examens ainsi que la hâte que j'ai dû apporter pour la confection du dit travail. J'avais un but, en commençant cet ouvrage ; celui de faire revivre l'association médicale, que j'ai fondé l'an dernier et qui mouaquit de s'éteindre. Je fais des vœux pour que l'an prochain cette association vive encore, et qu'elle soit couronnée des mêmes succès qu'elle a eu depuis sa fondation. Merci Messieurs.

P. St M.

ARCAND FRERES  
MARCHANDS DE NOUVEAUTES  
111 Rue St-LaurentSeuls dépositaires pour le Canada des toiles  
hygiéniques de l'abbé Kneip.

## HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hotel de ville et du  
Palais de de Justice  
Quelques pas des BATEAUX et des GARE#  
DE CHEMINS DE FER.  
58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER  
MONTREAL.  
JOS. RIENDEAU - PROPRIETAIRE.

## VOILA LA SANTÉ

Emulsion d'Huile de Foie de Morue Cresso-Biphosphatée  
Rendue assimilable par la Pancréatase.  
Cette Emulsion a l'aspect d'une crème  
blanche et est agréable au goût.  
Tonique Reconstituant, Antibacillaire  
Grande efficacité dans  
Fatigué du Sang, Rachitisme  
Lymphatisme, Scrofules  
Phthisie, Bronchites chroniques  
Affections chroniques  
de la Gorge et du Nez  
Langueurs, Convalescenec  
Hauteinent recommandé  
par la faculté médicale. EN VENTE PARTOUT  
ADELARD SAVARD, Pharmacien  
PROPRIETAIRE  
Coin des rues Rachel et St-Denis.

## SPECIALITE

## PRODUITS FRANCAIS

## PHARMACIE

## LAVIOLETTE &amp; NELSON

10 0/0 de réduction pour les Etudiants

## 1605 Rue Notre-Dame

Coin de la Rue St-Gabriel

## MONTREAL

O. A. THIBAUT L. A. SMITH

## THIBAUT &amp; SMITH

IMPORTATEURS DE

## MUSIQUE

## D'INSTRUMENTS

## 1687 rue Notre-Dame

## MONTREAL.

# LA POUPEE D'ANGÈLE

(Suite.)

Stupide, la bouche béante, avec l'idée, sans doute, qu'elle avait affaire à un fou, la cuisinière, fort émue, d'un coup de tisonnier fit sauter le loquet de fer qui barrait la porte du four et, dans l'ardent brasier qui chauffait au rouge b'anc ses parois de fonte, brusquement je lançai la poupée, dont le rigide petit corps fut aussitôt enveloppé d'un tourbillon de flammes.

— Là!... m'écriai-je, tout satisfait de cette juste exécution. Elle ne fera plus de mal à personne!... Et comme la petite bonne, sans comprendre cet acte et ces paroles d'inceste, me considérait, maintenant, d'un air de pitié profonde, je me hâtai de la laisser à sa friture, rappelé d'ailleurs par un bruit déchirant de sanglots et de protestations larmoyantes qui partait de la salle à manger.

— Ma poupée! ma poupée!... je veux ma poupée! clamait la malheureuse Georgette, à bon droit indignée de mon audace, exaspérée de ce que j'osais lui ravir son joujou le plus aimé...

Routrer à ce moment les mains vides et la physionomie encore bouleversée de l'épouvantable forfait que je venais de commettre, c'eût été raviver les douleurs de l'enfant et lui donner le mauvais soupçon, peut-être que sa mère avait été de moitié dans cet atroce complot. Prévoyant bien, d'ailleurs, que le marchand de joujoux réparerait au mieux, dans la journée, ma rigoureuse mesure d'hygiène, sans bruit, je sortis de l'appartement et je remontai dans la voiture qui m'attendait à la porte pour retourner aussitôt vers Paris.

Alors, tout aux réflexions que me suggérait cette succession rapide des mêmes accidents chez ces jeunes enfants, qui tous, à n'en pas douter, avaient eu le même jonet entre les mains, je me fortifiai dans cet opinion que, de l'un à l'autre, certainement, le mal avait été transmis par la poupée d'Angèle.

C'était une observation des plus intéressantes à ce moment où dans les salons autant que dans les soirées scientifiques la théorie de la contagion par les microbes était le sujet de toutes les conversations; et pour achever de me convaincre, je comparais le fait si probant que je venais de constater à tous ceux dont le souvenir, petit à petit, se réveillait dans ma mémoire; à ces cas, maintes fois signalés, de la transmission de la scarlatine à distance par une lettre émanant d'une personne encore atteinte ou relevant de cette grave maladie; à celui, cité par Tyndall, d'une dame fortement éprouvée, pour avoir une nuit, couché dans une chambre où, l'année précédente, avait séjourné un scarlatineux et dont on avait simplement négligé d'enlever les tapis, tandis que très consciencieusement on avait nettoyé les murs et les tentures; à cet autre fait, enfin, non moins curieux, d'Hildebrand, de Vienne, qui, dans un voyage on Podolie, ayant remis un habit noir qu'il

n'avait plus porté depuis une visite faite, dix-huit mois auparavant, à une malade atteinte de la scarlatine, fut aussitôt frappé lui-même, et répandit la fièvre contagieuse dans une province où, jusqu'alors, elle était à peu près inconnue.

De ces rapprochements, qui dissipaient mes derniers doutes, jaillit tout à coup une idée qui me fit tréssaillir.

Angèle, la pauvre petite morte dont j'attribuais la fin si brusque à l'extrême malignité de l'épidémie à son début, n'avait-elle point été plutôt tuée, elle aussi, par sa terrible poupée? Dans les baisers qu'elle lui donnait, n'avait-elle point absorbé, la première, le poison dont elle l'avait, ensuite, de nouveau chargée?

Et d'abord, d'où venait cette fameuse poupée rouge? Qui pouvait avoir fait cadeau à l'enfant de ce sinistre fantoche aux yeux faux, dont la face grimaçante, l'attitude disgracieuse et le costume de mauvais goût trahissaient l'origine allemande — ou peut-être anglaise?...

Anglaise!... A cette pensée, toute une autre perspective s'ouvrit à mon esprit. Est-ce que l'épidémie actuelle, avec ses cas foudroyants et ses anomalies, ne présentait pas, à un plus haut degré, tous les caractères de la scarlatine anglaise?... Oai! cette brusquerie dans l'attaque, cette dissimulation des phénomènes éruptifs sous une fièvre oxagérée; cette substitution soudaine aux premières taches purpurines d'une convulsion épileptique aussitôt suivie d'un coma mortel, n'appartenaient point à la maladie si franche ordinairement, et si régulière, que nous observons sur les sujets de notre race et dans nos climats. C'étaient bien, au contraire, les insidieux symptômes du "scarlet fever" qui dans la seule Angleterre tue, en moyenne, 18,000 personnes chaque année; et la conviction se faisait en moi, maintenant, que les germes de ce mal redoutable avaient certainement, depuis peu de temps, passé le détroit, caché dans les jupons de la poupée, pour venir empoisonner à Paris mes petits malades!...

Cependant, la voiture qui me ramenait s'arrêtait rue de Mauberge, où j'étais impatient de rapporter à Mme de C... des nouvelles de sa petite fille, et plus encore, je l'avoue, de trouver la preuve définitive de mes suppositions dans les renseignements que, sans doute, elle me fournirait.

Aussi, dès que je l'eus rassurée, un peu plus, peut-être, que ne le permettait la situation vraiment critique où j'avais laissé l'enfant, et comme elle s'accusait quand même, la pauvre mère, de la grave imprudence qu'elle avait commise en allant, pour ainsi dire, chercher chez sa cousine ce mal épouvantable qui, présentement, mortait en danger les jours de ses chers petits:

— Madame, lui dis-je, n'ayez plus aucun remords à cet égard. Ce n'est point par votre intermédiaire, j'en ai la certitude à cette heure, que la maladie est entrée chez vous, elle ne peut avoir été transmise à vos enfants que par la poupée d'Angèle.

(A suivre.)

# PHARMACIE DECARY

Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, - MONTREAL.

SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.

LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN-SÉQUARD

# SÉRUM ROUX

Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX de l'Institut Pasteur de Paris.

PRODUITS FRANÇAIS

LABORATOIRE D'ANALYSES.

Téléphone Bell No. 6833.

Téléphone des Marchands No. 171.

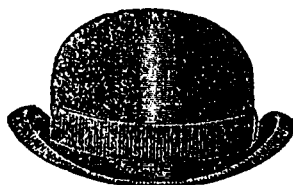
## QUERY FRERES

Photographes attitrés du Clergé

Pendant 14 ans chez Notman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

CHAPELIER DES ETUDIANTS



ARMAND DOIN, Manufacturier et Importateur

Réparations de Chapeaux et Fourrures

1534 Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice

MONTREAL.

ACHILLE CHRETIEN

OPTICIEN

1702, RUE SAINTE-CATHERINE.

Assortiment complet de Pince-Nez en or et Lunettes.

FOISY FRERES

Marchand en Gros et en Détail de PIANOS, ORGUES et MACHINES à COUDRE Musique et Feuilles et Instruments de tous genres. Bureau principal: 431, 433, St-Laurent, Montreal. TELEPHONE: 1092, 6611. MARCHANDS: 433.

Sureaux: Québec et Trois-Rivières

J. A. A. AYOTTE

HOTEL DES ETUDIANTS

1744, rue Ste-Catherine

Vins et Liqueurs de Premier Choix.

Cigares des meilleures marques.

L. H. COULET

FLEURISTE

Mariages, Funérailles, Dîners et Soirées seront fournis avec fleurs fraîches de toutes sortes Bouquets et Fleurs faits à l'ordre dans les derniers goûts.

1911 Rue Ste-Catherine

Telephone Bell 6931

Enseigne la manière de conserver et de cirer les fleurs naturelles.

## REDUCTION SPECIALE

Sur le prix des Médicaments.

Instruments de Chirurgie,

etc., à MM. les Etudiants

A la Pharmacie Brault,

119 ST-DENIS, Coin de la rue Dorchester

Telephone 6122

SONNETTE DE NUIT.

N. LÉVEILLÉ

MARCHAND-TAILLEUR

138 1/2, rue St-Laurent

Prix Spéciaux pour les Etudiants.

M. E. LAPOINTE

1576, Rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

Cigares des meilleures marques Cigarettes

Pipes de toutes sortes

Reduction pour les Etudiants

BUTTES FRAICHES

Sur Ecailles, en Soupe, etc.

Prix Spécial pour les Etudiants.

W. LAMOUREUX

MARCHAND

## CHAUSSURES

Ouvrages de pratique et réparation

1599, Rue Ste-CATHERINE

Tel. des Marchand, 462.

Restaurant Commercial

102, RUE NOTRE-DAME

Remarque pour ses dîners à 25c. Six salons privés, à la disposition du Public, pour Dîners, Soupers, etc., etc. Cuisine et service de 1er ordre. Une visite est sollicitée.

THÉO. LANCOT, Prop.

Entre-Privée: 1620, rue Notre-Dame.

A. DAoust, Restaurateur

Hotel de 1re classe pour Dames et Messieurs

1761-1763, STE-CATHERINE

(Coin Sanguinet)

ENTRÉE PRIVÉE, 1768, STE-CATHERINE

Cabinets particuliers. Vins de choix

Repas à la carte. Ouvert toute la nuit.

Telephone Bell 625.

## AUX ETUDIANTS

POUR LES FETES . . .

Grand choix de CANNES,

PIPES, CIGARES, Etc. . . .

QUINZE pour cent d'escompte sur tout article de fumeur chez

T. Theo. VALIQUETTE

1735, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

## AH! DE LORIMIER

Chemises Blanches à 50c. 75c. et \$1.00

Grand choix de Cravates, Collets, Corps et Calcçons, Etc.

1700 Rue Notre-Dame

La BUANDERIE des ETUDIANTS

EST LA

New York Steam Laundry

MIREAU & CIE

191 Rue St-Urbain

Telephone 2122

N. B.—Un escompte de 15 p. c. sera donné aux Etudiants. Un messenger va chercher le linge à domicile.

**A. GELINAS**

Chaussures sur Commande

— ET DE —

Fantaisie pour Dames et Messieurs

168, RUE ST-LAURENT.

SPECIALITÉ: — Chaussures en tous genres pour infirmes.

**"La chose du monde la plus complexe"**

Rien de plus complexe, non, rien de plus complexe que le cœur humain ! Je le crois aujourd'hui et je le croirai toujours. Il n'est pas de mer si ballottée, de dunes si agitées, que le cœur humain ne puisse avec grand avantage leur être opposé. Siège de tous les sentiments, théâtre de tous les combats, plus que l'extrémité d'un cap il est toujours battu par des flots toujours nouveaux. Tout se succède en lui avec une excessive rapidité: amour, haine, colère, envie, tendresse. Toute la gamme des sentiments, tout le clavier des passions vibre à la fois sous la touche de ses palpitations répétées. Harpe éolienne suspendue en notre être comme la lampe dans le sanctuaire, tout l'effluve en passant, brises, aguillons, zéphirs. Il n'est souffle qui le laisse insensible, si léger soit-il ? Tout l'émeut, tout l'agit.

Organe de la vie, c'est par lui que nous existons, c'est par lui que nous ressentons. On en a fait le siège de l'âme, ou plutôt, on l'a identifié avec elle, et on a eu raison: car c'est l'âme qui, en nous, sent et vit et le langage des peuples a fait de ces opérations celles du cœur. C'est, d'après ce langage, le cœur qui vit et aime, alors qu'il est évident que ce ne saurait être le cœur, organe matériel, substance corporelle, qui vit et aime, mais que c'est l'âme seule qui exerce ces opérations.

O cœur humain que nous sentons battre en nous, à quoi ne nous fait pas songer l'infinité complexe de la nature ! Quelles réflexions n'inspire pas ton incompréhensible profond, deur ! Le cœur est plus que l'organe de la vie, plus que la clef de l'organisme: le cœur, c'est l'homme tout entier. "L'homme n'est nulle part ni ange ni brute," a-t-on dit. En effet: mais il est plutôt ange que brute. L'homme est homme plutôt par son âme que par son corps. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il souffre et jouisse plus moralement qu'il ne souffre et jouit dans son corps. Il y a, à la vérité, autant de différence entre les jouissances immatérielles du cœur et les jouissances physiques qu'il y en a entre la partie et le tout, entre le complet et l'incomplet.

Heureux ceux qui doués par la nature d'un cœur adonné au beau, au bon et au vrai, trouvent en eux une source toujours vive de jouissances pures et éternelles ! Heureux ceux qui possèdent leur cœur, ceux qui l'ont entouré de l'enceinte de leur volonté; heureux, ceux-là, oui, trois fois heureux ! mais (pour finir en clerc de la Basoche) plus heureux encore, peut-être, celui qui, possesseur d'un autre cœur, laisse à cet autre la propriété du sien, ne s'en réservant que l'usufruit.

Jto.

Téléphone 7283

**LAPRÈS & LAVERGNE**

PHOTOGRAPHIES

360—RUE SAINT-DENIS—360  
Coin de la rue Ontario

Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur président. Toile et cravate blanche à la disposition des clients.

**O. CREPEAU**

NOTAIRE

No 107—RUE ST-JACQUES—No 107  
20 "IMPERIAL" MONTREAL  
BELL TELEPHONE 2121.

ARGENT A PRÊTER.

R. Préfontaine C. It., M.P. Cha. Archer, L.L.B.  
E. N. St. Jean, B.C.L. Alph. Décarv, L.L.B.  
Préfontaine, S - Jean, Archer & Décarv  
AVOCATS  
Chambre 302, 303, 304, 305 Bâtisse de l'Assurance Royale. 1700 rue Notre-Dame, Montréal.

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.

**ROY & ROY**

AVOCATS

No 1 rue St-Laurent, Montréal. Boite 973. Bell Tel. 7. Heures de consultation: De 3 à 5 Hrs. P. M.

**R. DESRIVIERES**

AVOCAT

BÂTISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE  
97, RUE ST-JACQUES  
Chambre No 19. Téléphone 1057.

I.S. CHALIFOUX, L. L. B.

Avocat et Procureur

BUREAU: 16, RUE ST-JACQUES  
Téléphone 2221, Montréal.**BEAULIEU & BAKER**

AVOCATS

Banque du Peuple, 97 rue St-Jacques  
Tel. 1718. MONTREAL.

Téléphone 1618. Résidence: STE-ROSE.

**J. E. E. LEONARD, L.L.B.**

AVOCAT

97—RUE ST-JACQUES—97  
CHAMBRE 76  
Edifice de la B. du Peuple, Montréal.**PIHLEAS MAINVILLE**

NOTAIRE

No 1586½, RUE NOTRE-DAME  
Bureau du Soir  
1951 Avenue de l'HOTEL de VILLE.**HENRI LEMIRE**

NOTAIRE

No 1586½, RUE NOTRE-DAME  
Téléphone Bell 2790

L. T. MARÉCHAL ALFRED MACKAY.

**MARÉCHAL & MACKAY**

AVOCATS

BÂTISSE "NEW-YORK LIFE"  
Chambres 312, 313, 314 Place d'Armes  
Téléphone 1879, MONTREAL  
Téléphone 6201.**DR BROSSEAU, L. D. S.**

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 7 Rue St-Laurent, Montréal.

**Papineau, Marin, Morin & Fiset**

NOTAIRES

97, RUE ST-JACQUES  
Règlements de Succession. Prêts d'Argent sur Hypothèques. Administration de biens, etc.  
— TELEPHONE 1220 —

CHAMBRE 610. TELEPHONE 2682.

**P. B. MIGNAULT, C. R.**

AVOCAT

Bâtisse New-York Life, 11 Pl. d'Armes

**J. EMILE VANIER**Ancien élève de l'école Polytechnique  
INGENIEUR - CIVIL - ET - ARPENTEUR  
107 Rue St-Jacques 107En face du Carré de la Place d'Armes  
Demande de "Brevets d'Invention". Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.**PHARMACIE BARBEAU**

1934, RUE STE-CATHERINE

Coin St-Charles-Borromée.

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis certifiés seulement.

Assortiment complet de Médecines Françaises, Articles de Toilette, Parfums, Poudres, etc.

ETUDIANTS, MEME PRIX QU'AUX MEDECINS.

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 115.

TÉLÉPHONE BELL, 7050.

**ULRIC DEMERS**

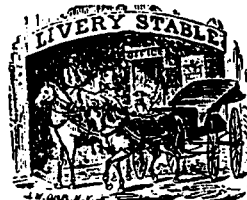
Doreur Pratique et Encadreur.

A l'honneur d'annoncer aux Etudiants qu'il fera une très grande réduction sur encadrements de diplômes, de portraits, de gravures, etc.

Atelier de Dorure: au No. 380, rue Saint-Laurent.

Passez voir nos prix.

BELL TELEPHONE 6587.



ECURIE de LOUAGE et de PENSION.

**DECASTIEU & CORBEIL**

130, RUE STE-ELIZABETH

MONTREAL.

DR. P. CORBEIL, médecin-vétérinaire attaché à l'établissement.

**MM. Boisseau et Frères**Informent le public  
Montréalais qu'ils ont  
un Assortiment très complet  
de toutes les**NOUVEAUTES**

POSSIBLES

A des Prix Réduits

**La Cie Générale des Bazaris**

COIN DES RUES

ST-LAURENT ET STE-CATHERINE

**Le Palais des Fumeurs.**

LE PLUS FASHIONABLE ETABLISSEMENT DU GENRE.

Assortiment complet de

**BOITES MUSICALES**

CIGARES,

CIGARETTES,

PIPES,

TABAC,

PORTE-CIGARES,

En Gros et en Détail.

Une spécialité de Cannes.

**GEO. STREMSKY,**

Propriétaire,

1709, rue Ste-Catherine,  
MONTREAL, CAN.

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS 715.

**Cusson & Leduc**

Marchands de Tabacs

EN GROS ET EN DÉTAIL

26 Rue St-Laurent, MONTREAL.

**GENEREUX, GALARNEAU & CIE**

Chapeaux, Fourrures

— ET MERCERIES —

227, St-Laurent, MONTREAL.

Bell Téléphone 6121.

**C. THEORET**

EDITEUR

Librairie Générale de Droit

... Et de Jurisprudence

11 et 13 RUE ST-JACQUES

SOUS PRESSE

— LE —

**DROIT CIVIL CANADIEN**

Basé sur les "Répétitions écrites sur le Code Civil", de Frédéric Mourlon, avec revue de la Jurisprudence de nos tribunaux, par P. B. MIGNAULT, C. R.

TOME SECOND

PRIX POUR LES SOUSCRIPTEURS

Relié ½ chg. ou ½ veau . . . \$5.00

**PARU**

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Du Droit Civil Canadien d'après la méthode de A. Wilhelm, par E. Z. Massicotte, avocat.

(MAISON ETABLIE EN 1866)

**L. J. A. SURVEYER**

6, Rue St-Laurent

**Marchand Quincaillier**

Ferrermerie de Bâtisse

... ET ...

Ustensiles de Cuisine

Rasoirs "L. J. A. SURVEYER"

GARANTIS

Ressorts de portes pneumatiques

PATINS de toute sorte, etc.

EN VENTE PARTOUT

COGNAC

**P. RICHARD**

Garanti pur à l'Analyse

V. O.—V. S. O.—V. S. O. P.

SEULS AGENTS AU CANADA:

**LAPORTE, MARTIN & CIE.**

MONTREAL.

